

AIDE A LA FORMATION BAFA PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

La Communauté de communes aide les jeunes à passer leur BAFA en prenant en charge 75 % du coût de la formation. Le jeune doit résider sur le territoire et s'engage à y effectuer son stage pratique.

<https://www.paysdelaserre.fr/vivre-au-pays-de-la-serre/enfance-et-jeunesse/formation-bafa>

Communauté de Communes Pays de la Serre :

1 rue des Telliers

02270 - Crécy sur Serre

<https://www.paysdelaserre.fr/>